

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DU PAS DE CALAIS

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil : 21  
En exercice : 27  
Qui ont pris part à la  
Délibération : 26

**Date de la convocation :**

29 novembre 2023

**Date d'affichage :**

4 décembre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'EPERLECQUES**

**Séance du 13 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois le treize décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.

**Présents :** Laurent DENIS – Barbara BODART – Gabin LORGNIER - Sandrine LORIO - Didier VANDAELE – Sophie WAROT – Douglas VERSCHEURE – Sandrine DEMAUDE – Alain MASSON – Laurent BRICHE – Annick CROQUELOIS – Monique VALENTIN – Patrick POTEL - Anthony BARBIER – Marjory DELAVAL – Antoine TUSO – Sabrina LOOTVOET - Nicolas CHOCHOY - Hugues LAVOGIEZ – Estelle FOSSETTE – Ludovic COCQUEMPOT

**Absents :** Jean-Bernard BONDUELLE (pouvoir à Didier VANDAELE) – Edith MERLIER (pouvoir à Marjory DELAVAL) - Estelle LECOFFRE (pouvoir à Annick CROQUELOIS) - Anne GOMBERT (pouvoir à Anthony BARBIER) - Nathalie MAEGHT (pouvoir à Gabin LORGNIER) - Jérôme LEBOUCHER

2023/46

**OBJET DE LA DELIBERATION : ANNULATION DE LA DELIBERATION N°2023/37 : TRANSFERT A LA CAPSO DES POUVOIRS DE POLICE DE PUBLICITE DU MAIRE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'au cours du dernier conseil municipal du 20 septembre 2023, la délibération n°2023/37 approuvait le transfert à la CAPSO des pouvoirs de police de publicité du Maire.

Monsieur le Maire indique qu'un retour du contrôle de légalité de la Sous-Préfecture de Saint-Omer a été effectué, et que le retrait de la délibération n°2023/37 doit être effectué car le transfert des pouvoirs en matière de police de publicité à la CAPSO est automatique (sauf pour opposition).

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de retirer la délibération n°2023/37.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus.  
Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

**Le secrétaire de séance,**

Nicolas CHOCHOY

**Le Maire,**

Laurent DENIS

